



Retenue sur prestation caf

Par **Melanie28**, le **10/01/2019** à **14:12**

Bonjour, voila je vous explique m'a situation, je suis maman solo avec deux enfants de 7 et 4 ans, je me suis separer de leur papa en 2015, il ne m'a pas verser de pension alimentaire et c'est donc la caf qui me donnais cette prestation. En 2017 il m'a fait quelque petit virement pour les anniversaires et noel pour que je leur prenne leur cadeaux. Et quelque fois il me versais un peu d'argent pour leur besoin, je n'ai pas declarer ces sommes a la caf comme ce n'etait pas tout le temps et ce n'etait pas des grosses sommes. Du coup la caf me demande de rembourser la somme de 3995€52. J'ai contester mais il n'ont rien voulus savoir allant meme a me racrocher au nez au telephone. La caf me prend 150€/ mois sur mes prestations et m'on enlever l'allocation de soutien familliale ce qui fait que je touche plus que 479€. Et la je viens de recevoir un nouveau courrier en me disant que je devais leur payer une amende de 42 0€ Et qu'il retiendrais en plus 70€/mois ce qui fait une retenue de 220€/mois donc il vont me laisser vivre avec 400€/ mois avec deux enfants et des factures a payer. Ont il le droit de me prendre autant ?!?

Par **youris**, le **10/01/2019** à **16:18**

bonjour,

je vous conseille de vous rendre dans les bureaux de votre caf ou saisir le médiateur qui existe dans chaque CAF.

en cas de trop perçu, la CAF peut faire des retenues sur les prestations venir mais en respectant le montant maximal fixé par cet arrêté que vous pouvez retrouver sur le site légifrance.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/21/SSAS1835267A/jo/texte>

salutations